



SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 8 DECEMBRE 2023

N°33-2023

Demande de subvention au Fonds Eperon : Programme CRET (Carrières, Réserves d'Eau, Tribunes)

Le Comité du Syndicat Mixte du Pôle Hippique (SMPH) de Saint-Lô s'est réuni vendredi 8 décembre 2023 à 14 heures 30 à SAINT-LO, au Pôle Hippique, salle chemin de la Madeleine en présentiel et visioconférence, sur convocation du 30 novembre 2023.

La séance est présidée par M. Jean MORIN, Président du SMPH.

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie CANTREL.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

PARTICIPANTS (avec voix délibérative) :

Membres titulaires :

M. Jean MORIN	Conseiller départemental, Président du Syndicat Mixte du Pôle Hippique de Saint-Lô
M. Jean-Claude BRAUD	Conseiller départemental
Mme Malika CHERRIÈRE M. Sylvain LETOUZÉ	Conseillère régionale – Région Normandie (en visioconférence) Conseiller régional – Région Normandie
M. Mickael GRANDIN M. Loïc RENIMEL	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo
Mme Emmanuelle LEJEUNE Mme Stéphanie CANTREL	Maire de la Ville de Saint-Lô Conseillère municipale - Ville de SAINT-LO

EXCUSÉS :

Membres titulaires :

M. Hervé AGNES	Conseiller départemental
Mme Florence MAZIER	Conseillère régionale – Région Normandie

Demande de subvention au Fonds Eperon :
Programme CRET (Carrières, Réserves d'Eau, Tribunes)

Vu le code général des collectivités ;

Vu la délibération n°14-2023 prise lors du comité syndical du 19 juin 2023 relative au Programme CRET (Carrières, Réserves d'Eau, Tribunes) ;

Vu le rapport de séance du 8 décembre 2023 relatif à la réalisation des travaux prévus au Plan Prévisionnel d'Investissement (PPI), à savoir :

- Changement du sol de la carrière URIEL avec un système d'arrosage par le sol,
- Création de tribunes autour de la carrière URIEL,
- Eclairage en semi-nocturne de la carrière URIEL,
- Changement du sol de la carrière LE TOT en sable.

Considérant les précisions apportées en séance concernant notamment les coûts d'électricité pour le projet d'éclairage semi-nocturne de la carrière Uriel ;

Après en avoir délibéré, le Comité, à l'unanimité des membres participants,

- **approuve** le plan de financement qui s'établit comme suit :

Investissements éligibles	Montants estimés selon devis (HT)
Changement sol carrière URIEL et transformation sol carrière le Tot en sable	546 406 €
Eclairage semi-nocturne carrière URIEL	74 764 €
Tribunes carrières URIEL	89 797 €
TOTAL	710 967 €

- **autorise** le président à solliciter le Fonds Eperon sur la base du plan de financement suscité, à hauteur de 200 000€ ;

- **autorise**, de plus, le président à signer les documents inhérents à la réalisation de ce programme (demande de subventions, conventions, ...).

POUR EXTRAIT CONFORME,
**Le Président du Syndicat Mixte
du Pôle Hippique de Saint-Lô,**
Jean MORIN

